

CONSEIL MUNICIPAL N°24
SÉANCE DU 16 JUIN 2022

Présents : MM. NICOLAS, LOBET, MMES COMBARET, DENIZOT, M. PUIRAVEAU, MME FOURNIER, M. MERLIN, MMES ROLLIN-JOBERT, VOURIOT-THUZET, DUPREY, EGEA, M. PREVOTAT.

Représentés : M. DUFOUR représenté par M. MERLIN
M. LANCIAU représenté par MME FOURNIER-BOLLOT,
MME CHASSIER représentée par MME DENIZOT
MME DUMONT représentée par MME COMBARET
M. CELESTIN représenté par M. PUIRAVEAU
M. LALLEMAND représenté par M. NICOLAS
M. MARGUERON représenté par M. PREVOTAT

Secrétaire de Séance : MME ROLLIN-JOBERT Geneviève

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- | | |
|---|--|
| 1. Procès-verbal de la séance précédente | 8. Domaine et patrimoine : dénomination d'un chemin au Curier |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT | 9. Personnel communal : création d'un poste d'attaché territorial |
| 3. Finances locales : décision budgétaire modificative | 10. Institution et vie politique : remplacement d'un membre de la commission consultative de Dinay |
| 4. Finances locales : subventions aux associations | 11. Institution et vie politique : délibération adoptant les règles de publication des actes |
| 5. Finances locales : SYDESL : aménagement de la place Charles de Gaulle : acceptation du chiffrage | 12. Questions et communications diverses |
| 6. Finances locales : SYDESL : installation d'horloges pour la temporisation de l'éclairage public : acceptation du chiffrage | |
| 7. Finances locales : demande d'assistance technique à l'ONF pour le dépôt de dossier de subvention dans le cadre des travaux forestiers de Ressille (parcelle 9) | |

Présentation de l'avancement de la numérisation du Puits Hottinguer par M. POIRIER Maxime.

Présentation de l'espace de vie sociale du CPIE par Mmes WICHT et NGUYEN.

Procès-verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Période du 18 mai au 15 juin 2022 :

Décision n°11 du 2 juin 2022 : Marchés publics : aménagement de la Place Charles de Gaulle – attribution du marché.

Décision n°12 du 9 juin 2022 : Finances locales : tarifs municipaux : taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

Dont acte

Finances locales : décision budgétaire modificative :

Afin d'entreprendre la modification des canalisations d'assainissement de la salle des fêtes, Monsieur le maire demande au conseil de procéder à la décision modificative suivante :

Investissement :

✕ Dépenses

Opération 20 – Salle des fêtes - article 2135 :	+ 6 500 €
TOTAL	+ 6 500 €
Opération 999 – Dépenses imprévues - article 020 :	- 6 500 €
TOTAL	- 6 500 €

Adopté à l'unanimité

Finances locales : subventions aux associations :

Après examen en commission « Enfance Jeunesse et sports Vie associative Animations » des demandes présentées par les associations, Aurore COMBARET, adjointe déléguée à la vie associative, propose de fixer le montant des subventions comme suit :

Dénomination	Sortis lors du vote	Subvention 2022	Subvention promotion des activités	Subvention except	Vote
Centre de secours					
Amicale des Sapeurs Pompiers		400,00 €			Adopté à l'unanimité
Affaires scolaires					
AS Collège		500,00 €	500,00 €		Adopté à l'unanimité
Foyer du collège		500,00 €			Adopté à l'unanimité
CFA EPLEFPA Fontaines		50,00 €			Adopté à l'unanimité
EREA Charnay les Macon		100,00 €			Adopté à l'unanimité
Maison familiale et rurale Etang sur Arroux		150,00 €			Adopté à l'unanimité
Sports					
E.J.S.E.	CELESTIN Kevin DUMONT Fadette	4 200,00 €			Adopté à l'unanimité
Judo Club		2 500,00 €			Adopté à l'unanimité
Badminton Epinac Club		800,00 €			Adopté à l'unanimité
La Gaule Morvandelle		100,00 €	100,00 €	100,00 €	Adopté à l'unanimité
La Bienfaitante du Curier		300,00 €			Adopté à l'unanimité
1ère Compagnie d'Archers d'Epinac		600,00 €			Adopté à l'unanimité
AME		300,00 €			Adopté à l'unanimité
Amicale Boules Epinacoise				200,00 €	Adopté à l'unanimité
Epinac Pétanque		300,00 €			Adopté à l'unanimité
Epinac Basket		200,00 €	600,00 €		Adopté à l'unanimité
Cyclo loisirs Epinacois		200,00 €		500,00 €	Adopté à l'unanimité
Yoga		200,00 €	600,00 €		Adopté à l'unanimité
Dynamic Danse		500,00 €		1 200,00 €	Adopté à l'unanimité
Loisirs et culture					
Foyer rural d'Epinac		400,00 €		400,00 €	Adopté à l'unanimité
Conservatoire du patrimoine indus., minier et culturel	NICOLAS J-F COMBARET Aurore PUIRAVEAU J-P LALLEMAND Bryan	500,00 €		500,00 €	Adopté à l'unanimité
Batterie Fanfare		200,00 €			Adopté à l'unanimité
Epinac entre en Scène		400,00 €			Adopté à l'unanimité

Dénomination	Sortis lors du vote	Subvention 2022	Subvention promotion des activités	Subvention except	Vote
Action sociale - entraide - défense des usagers					
Papillons Blancs Bourgogne sud		200,00 €			
Conjoints survivants et parents d'orphelins		150,00 €			
FNACA		250,00 €			
Comité de Jumelage d'Epinac	NICOLAS J-F EGEA Christine FOURNIER M-C COMBARET Aurore	200,00 €		800,00 €	
Amicale des Donneurs de Sang		350,00 €		150,00 €	
Petits frères des pauvres		200,00 €			
L'Arche	DENIZOT Anita	300,00 €	300,00 €		
ADOT 71		100,00 €			
Amicale du Chêne Vert		200,00 €	200,00 €		
Les trompes de la vallée de la Drée		200,00 €		400,00 €	
Notre nature de demain	MERLIN Eric	200,00 €			
TOTAL		15 950,00 €	2 300,00 €	4 050,00 €	22 300,00 €

Les subventions seront versées selon le règlement d'attribution de subvention aux associations.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : SYDESL : aménagement de la place Charles de Gaulle : acceptation du chiffrage :

Par délibération n°95 du 17 novembre 2021, la Commune a transféré l'ensemble des prestations d'investissement et de fonctionnement liées au réseau d'éclairage public.

Aussi, la commune a demandé au SYDESL un chiffrage pour le renouvellement des installations de l'éclairage public à l'occasion des futurs travaux d'aménagement de la place Charles de Gaulle :

- montant de l'étude : 911,26 € HT
- montant des travaux d'éclairage public : 20 871,50 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet prévisionnel pour un montant total de 21 782,76 € HT et d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : SYDESL : installation d'horloges pour la temporisation de l'éclairage public : acceptation du chiffrage :

Par délibération n°95 du 17 novembre 2021, la Commune a transféré l'ensemble des prestations d'investissement et de fonctionnement liées au réseau d'éclairage public.

La Commune souhaite pour des raisons tant économiques qu'environnementales, de réguler la temporisation de l'éclairage public. Aussi, la commune a demandé au SYDESL un chiffrage pour l'installation d'horloges sur une partie du réseau de l'éclairage public de la Commune :

- montant des travaux : 6 974,14 € HT.

Il est demandé au conseil d'approuver le projet prévisionnel pour un montant total de 6 974,14 € HT et autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité (1 abstention)

Finances locales : demande d'assistance technique à l'ONF pour le dépôt de dossier de subvention dans le cadre des travaux forestiers de Ressille (parcelle 9) :

Conformément au document d'aménagement forestier en vigueur, un projet de conversion naturelle doit être réalisé sur la parcelle forestière 9 de la forêt communale de Ressille, afin de reconstituer les peuplements forestiers ayant subi des dommages causés par les sécheresses des années 2018, 2019 et 2020 ou des crises sanitaires.

Dans ce cadre, la Commune peut bénéficier d'une assistance technique et administrative de l'ONF pour la constitution de dossier d'aide financière au Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté. Le montant du devis est de 780 € TTC.

Il est demandé d'approuver l'assistance technique et administrative de l'ONF afin de solliciter l'octroi d'une aide financière de 40 % au Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, de valider le devis de l'ONF pour un montant de 780 € TTC et de donner pouvoir à Monsieur le maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : dénomination d'un chemin au Curier :

Sans objet

Personnel communal : création d'un poste d'attaché territorial :

Conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Aussi, le conseil municipal peut fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Centre de Gestion de Saône-et-Loire a transmis le 14 avril dernier, la liste d'aptitude des candidats promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2022, dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Compte tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude d'un agent communal, et considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent, il est proposé de créer un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1er septembre 2022.

Adopté à l'unanimité

Institution et vie politique : remplacement d'un membre de la commission consultative de Dinay :

Sans objet

Institution et vie politique : délibération adoptant les règles de publication des actes :

Au 1^{er} juillet 2022, les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements seront modifiées.

Pour rappel, les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter de cette date, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet. Cependant, les communes de moins de 3 500 habitants, comme EPINAC, bénéficient d'une dérogation. Elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier (mise à disposition du public de manière permanente et gratuite) ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, il est proposé d'effectuer la publicité par publication sur papier.

Adopté à l'unanimité

Questions et communications diverses :

- ◆ M. NICOLAS fait part au conseil des points suivants :
 - CPIE :
 - Assemblée générale le 06/09/22 à 10h.
 - Fête de la pomme le 15/10/22.
 - Ecole de musique :
 - Réunion 20/06/22 pour une réflexion sur l'école.
 - Spectacle « les petits font leur show » le 21/06/22 à 18h30.
 - Audition le 22/06/22 à 18h30.
 - Cérémonie :
 - Appel du 18 juin à 11h.
 - Projet éolien :
 - Rendu du jugement de la Tierce opposition contre le projet éolien de Thury-Molinot le 23/06/22.
 - Réunions et manifestations diverses :
 - Lancement du chantier de la RD43, le 21/06/22 à 14h15 en mairie.
 - Assemblée générale de l'AMDF le 21/06/22.
 - Spectacle de l'harmonie du conservatoire le 29/06/22 à 20h30, à la salle des fêtes.
 - Concert de piano le 06/08/22 à 19h à la salle des fêtes.
 - Concert au profit de l'ARTAC le 29/07/22 à 20h30, à la salle des fêtes. Réservation au tabac presse « Le Pipette ».
 - Fête Nationale : le 15/07/22, à partir de 18h, zone de loisirs, démonstration de hip-hop, et tirage du feu d'artifices.
 - Le 15/07/22, à 18h, au lavoir de Grandvaux, ensemble à cordes.
- ◆ M. MERLIN informe le conseil :
 - D'un problème de vitesse route d'Aubigny, et la peinture du « cédez le passage » à refaire (compétence CCGAM).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La Secrétaire de Séance


Geneviève ROLLIN-JOBERT



Le Maire,


Jean Francois NICOLAS